

Séance du 10 mars 2026
DL-2026-021

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 février 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 9 février 2026.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

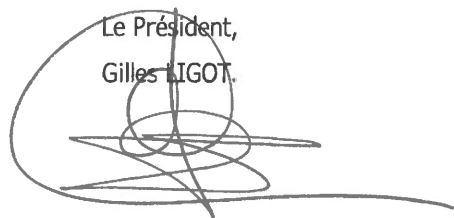
La Secrétaire de séance,

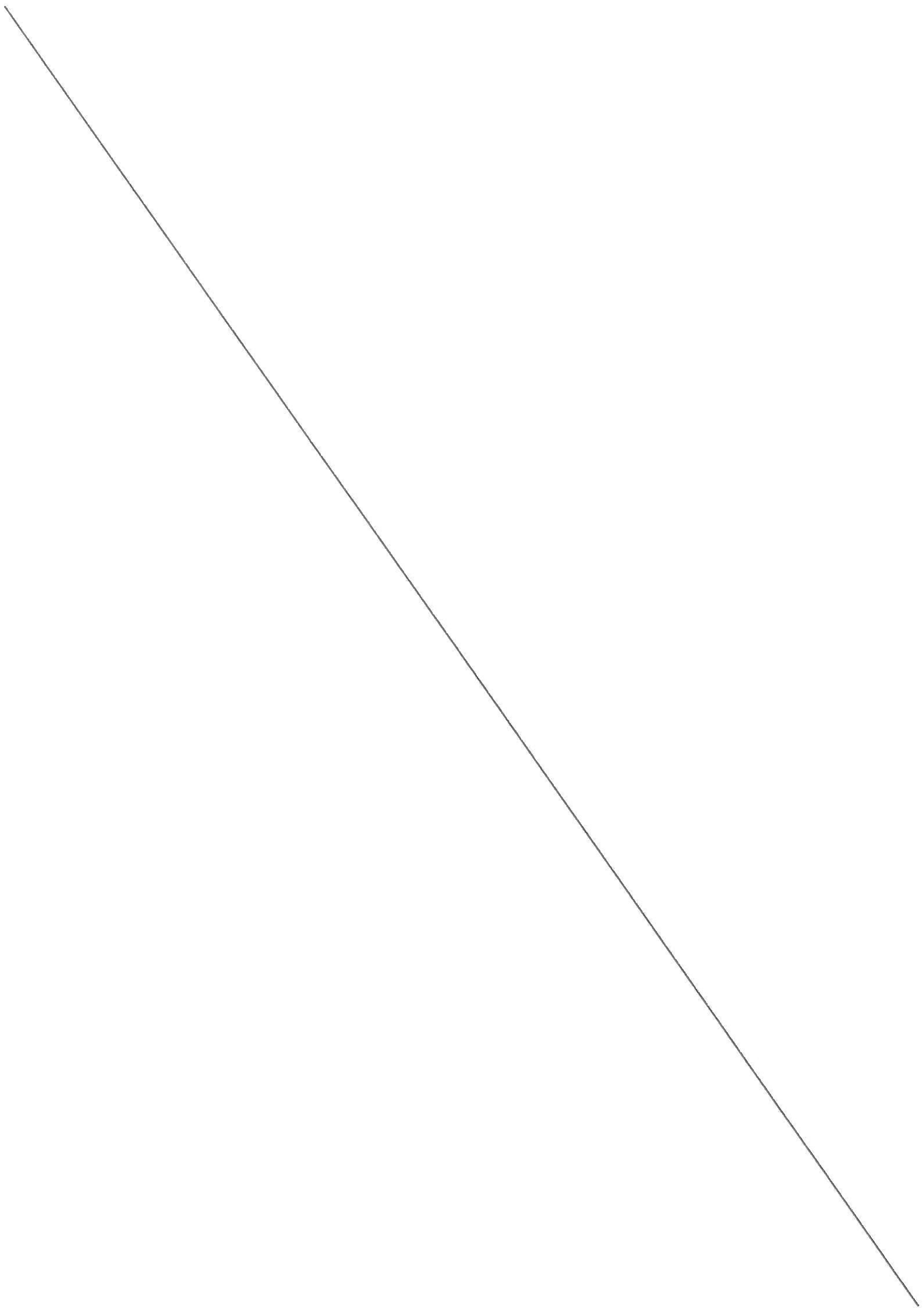
Corinne MERZOUK



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 10 mars 2026
DL-2026-022

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES :
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS D'EXECUTION 2025

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la possibilité de reprendre, au budget primitif, par anticipation avant l'adoption du CFU, les résultats de l'exercice précédent,

CONSIDERANT la validation des résultats 2025 par le comptable public comme suit :

Code budget	BUDGETS	RESULTATS DE CLOTURE 2025 A REPREDRE SUR LES BUDGETS 2026		
		FONCTIONNEMENT / EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	GLOBAL
69000	Budget principal	1 543 970,96	6 283,78	1 550 254,74
69023	Réseau de chaleur	26 209,07	-1 624,01	24 585,06
69022	Gestion et traitement des déchets	178 021,58	413 356,05	591 377,63
69200	Eau potable	1 331 680,68	-730 808,86	600 871,82
69100	Assainissement en régie	409 875,06	-326 469,77	83 405,29
69004	SPANC	6 030,52		6 030,52
69018	ZA de la Querminais 2 Montenay	240 279,00	-244 624,43	-4 345,43
69016	PA de la Brimmonnière Ernée-Montenay	96 469,13	-96 469,13	0,00
69021	PA de la Mine la Baconnière	175 954,27	-175 954,27	0,00
69024	ZAE transférées	295 190,40	-295 190,40	0,00
69025	ZA du Tertre à Chailland	0,00	0,00	0,00

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ DECIDE d'affecter les résultats prévisionnels de clôture de la gestion 2025 comme suit :

Budget principal

- Affecter au budget principal 2026, le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 pour 1 483 983,53 € en section de fonctionnement et 59 987,43 € en investissement.
- Reprendre au budget principal 2026 le résultat de clôture d'investissement 2025 de 6 283,78 € (excédent) ainsi que les restes à réaliser pour – 66 271,21 € (solde négatif entre les recettes et les dépenses)

Budget annexe « Réseau de chaleur »

- Affecter au budget annexe 2026 « Réseau de chaleur », le résultat de clôture de la section d'exploitation 2025 pour 13 483,66 € en section d'exploitation et 12 725,41 € en section d'investissement
- Reprendre au budget annexe 2026 « Réseau de chaleur » le résultat de clôture d'investissement 2025 de – 1 624,01 € (déficit) ainsi que des restes à réaliser pour –11 101,40 € (solde négatif entre les recettes et les dépenses)

Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »

- Affecter au budget annexe 2026 « Gestion et traitement des déchets », le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2025 pour 177 521,58 € en section d'exploitation et 500 € en section d'investissement (article 1064 au titre d'une plus-value sur cession constatée sur le budget 2025).
- Reprendre au budget annexe 2026 « Gestion et traitement des déchets » le résultat de clôture d'investissement 2025 de 413 356,05 € (excédent) ainsi que les restes à réaliser pour – 93 622,91 € (solde négatif entre les recettes et les dépenses)

Budget annexe « Eau Potable »

- Affecter au budget annexe 2026 « Eau Potable », le résultat de clôture de la section d'exploitation 2025 pour 510 607,60 € en section d'exploitation et 821 073,08 € en section d'investissement dont 820 073,08 € à l'article 1068 et 1000 € à l'article 1064 (plus-value sur cession constatée sur le budget 2025).
- Reprendre au budget annexe 2026 « Eau Potable » le résultat de clôture d'investissement 2025 de – 730 808,86 € (déficit) ainsi que les restes à réaliser pour un montant de – 89 264,22 € (solde négatif entre les recettes et les dépenses)

Budget annexe « Assainissement en Régie »

- Affecter au budget annexe 2026 « Assainissement en Régie », le résultat de clôture de la section d'exploitation 2025 pour 228 856,98 € en section d'exploitation et 181 018,08 € en section d'investissement.
- Reprendre au budget annexe 2026 « Assainissement en Régie » le résultat de clôture d'investissement 2025 de -326 469,77 € (déficit) ainsi que les restes à réaliser pour un montant de 145 451,69 € (solde positif entre les recettes et les dépenses)

Budget annexe « SPANC »

- Affecter au budget annexe 2026 « SPANC », le résultat de clôture d'exploitation 2025 pour sa totalité en section d'exploitation pour 6 030,52 € (excédent)

Budget annexe « ZA de la Querminais 2 à Montenay »

- Affecter au budget annexe 2026 « ZA de la Querminais 2 à Montenay », le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 pour sa totalité en section de fonctionnement pour 240 279 € (excédent)
- Reprendre au budget annexe 2026 « ZA de la Querminais 2 à Montenay » le résultat de clôture d'investissement 2025 de - 244 624,43 € (déficit)

Budget annexe « PA de la Brimonnière à Ernée-Montenay »

- Affecter au budget annexe 2026 « PA de la Brimonnière à Ernée-Montenay », le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 pour sa totalité en section de fonctionnement pour 96 469,13 € (excédent)
- Reprendre au budget annexe 2026 « PA de la Brimonnière à Ernée-Montenay » le résultat de clôture d'investissement 2025 de - 96 469,13 € (déficit)

Budget annexe « PA de la Mine à la Baconnière »

- Affecter au budget annexe 2026 « PA de la Mine à la Baconnière », le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 pour sa totalité en section de fonctionnement pour 175 954,27 € (excédent)
- Reprendre au budget annexe 2026 « PA de la Mine à la Baconnière », le résultat de clôture d'investissement 2025 de - 175 954,27 € (déficit)

Budget annexe « ZAE transférées »

- Affecter au budget annexe 2026 « ZAE Transférées », le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025 pour sa totalité en section de fonctionnement pour 295 190,40 € (excédent)
- Reprendre au budget annexe 2026 « ZAE Transférées », le résultat de clôture d'investissement 2025 de – 295 190,40 € (déficit)

Budget annexe « ZA du Tertre à Chailland »

Le budget n'ayant pas été exécuté en 2025, les résultats sont nuls et il n'y a donc pas de reprise de résultats.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

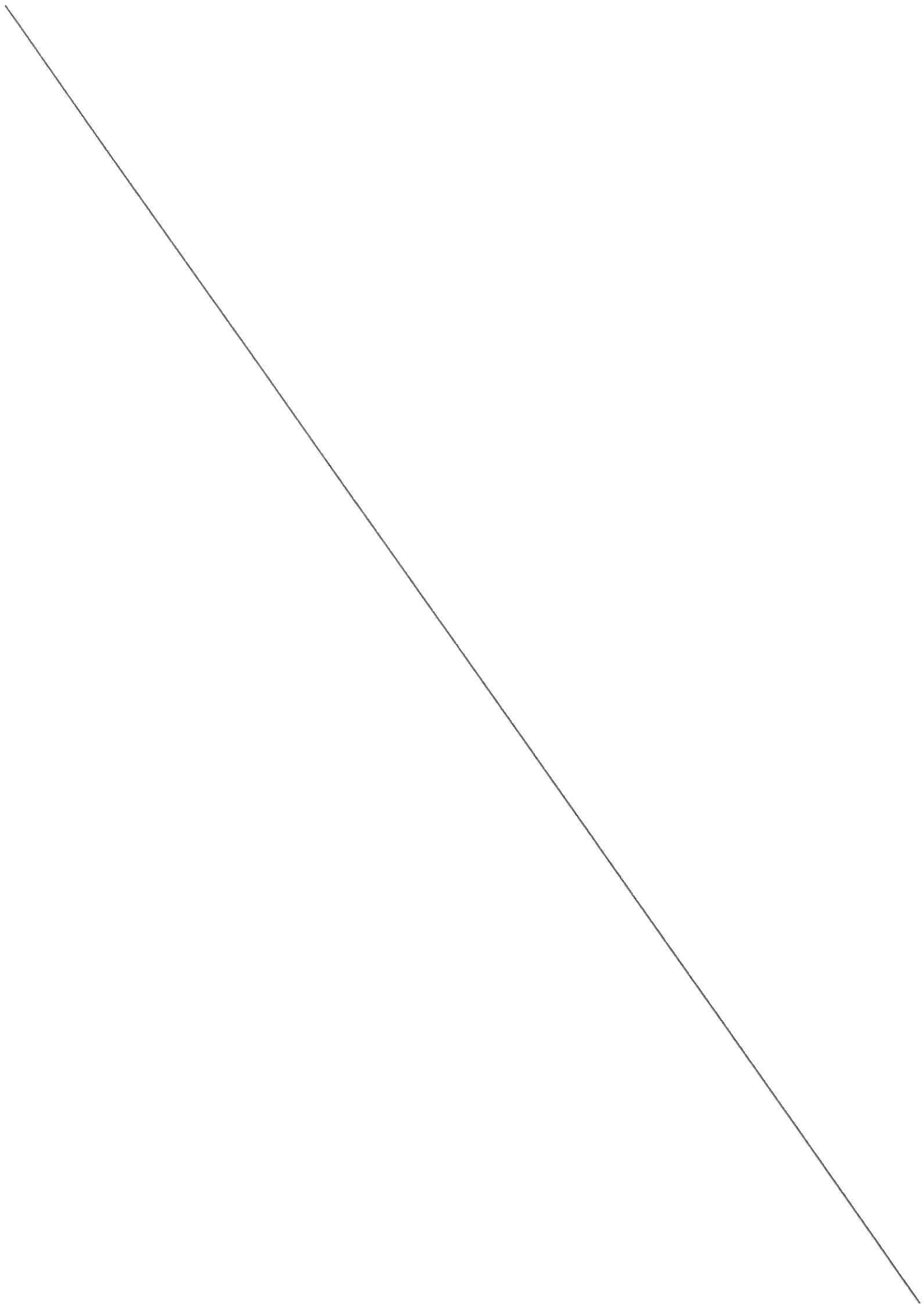
Corinne MERZOUK



Le Président,

Gilles LISOT.





Séance du 10 mars 2026 DL-2026-023

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU la délibération DL-2026-003 du 09/02/2026 relative à la tenue du débat d'orientation Budgétaire pour 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget principal, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 548 436,30 €	12 548 436,30 €
Investissement	6 811 862,41 €	6 811 862,41 €
Total	19 360 298,71 €	19 360 298,71 €

→ **PRECISE** que Monsieur le Président est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections,

→ **ARRETE** le tableau des effectifs du personnel figurant en annexe du budget primitif 2026 valant autorisation pour le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir les postes audit budget.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Merzouk' with a stylized flourish at the end.

Le Président,

Gilles LIGOT.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Ligot' with a large, circular flourish at the beginning.

Séance du 10 mars 2026 DL-2026-024

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux, actualisée par arrêté du 30 décembre 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU la délibération DL-2026-003 du 09/02/2026 relative à la tenue du débat d'orientation Budgétaire pour 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe « Eau potable », au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	5 885 226,05 €	5 885 226,05 €
Investissement	3 831 309,08 €	3 831 309,08 €
Total	9 716 535,13 €	9 716 535,13 €

→ **PRECISE** que Monsieur le Président est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections,

→ **ARRETE** le tableau des effectifs du personnel figurant en annexe du budget primitif 2026 valant autorisation pour le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir les postes audit budget.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Corinne MERZOUK

Handwritten signature of Corinne Merzouk in black ink.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Handwritten signature of Gilles Ligot in black ink, featuring a large, stylized 'G'.

Séance du 10 mars 2026
DL-2026-025

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN REGIE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux, actualisée par arrêté du 30 décembre 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU la délibération DL-2026-003 du 09/02/2026 relative à la tenue du débat d'orientation Budgétaire pour 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe « Assainissement en Régie », au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 639 415,91	1 639 415,91
Investissement	3 750 859,86	3 750 859,86
Total	5 390 275,77	5 390 275,77

→ **PRECISE** que Monsieur le Président est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

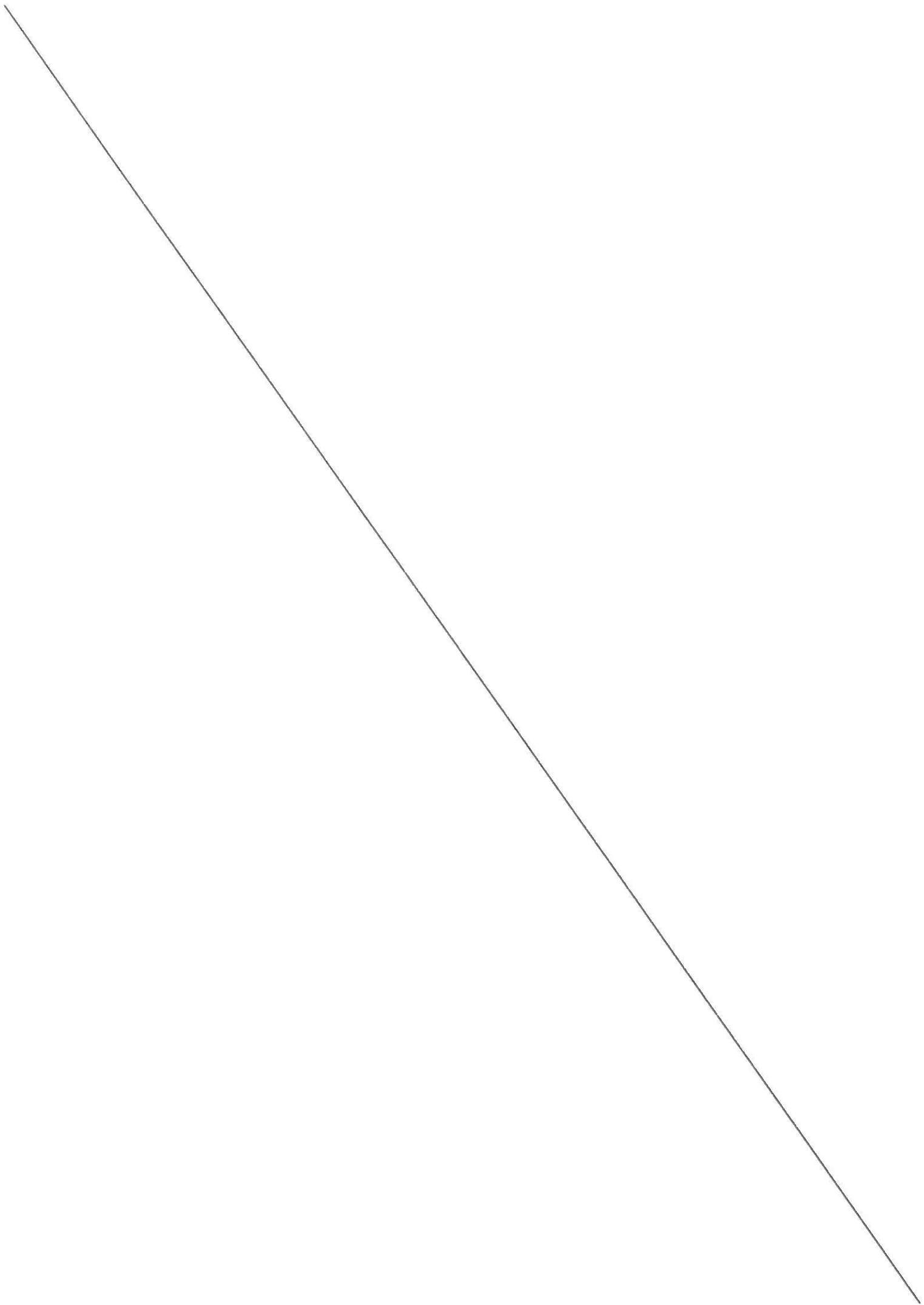
Corinne MERZOUK.

Merzouk

Le Président,

Gilles LIGOT.

[Signature]



Séance du 10 mars 2026
DL-2026-026

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET ANNEXE « SPANC » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux, actualisée par arrêté du 30 décembre 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU la délibération DL-2026-003 du 09/02/2026 relative à la tenue du débat d'orientation Budgétaire pour 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe « SPANC », au niveau du chapitre, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	34 456,52 €	34 456,52 €
Investissement		
Total	34 456,52 €	34 456,52 €

→ **PRECISE** que Monsieur le Président est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

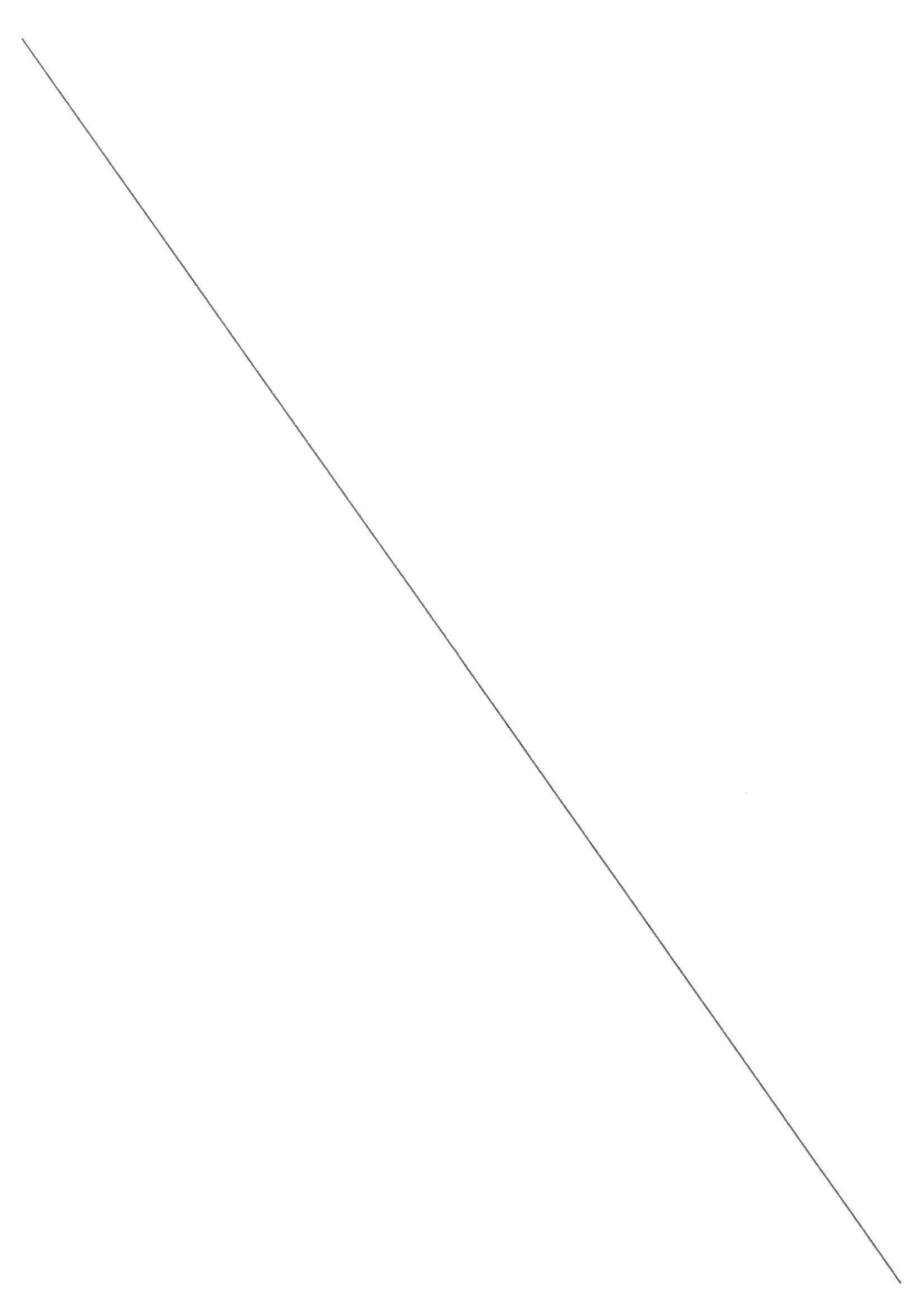
Corinne MERZOUK

Merzouk

Le Président,

Gilles LIGOT

[Signature]



Séance du 10 mars 2026 DL-2026-027

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux, actualisée par arrêté du 30 décembre 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU la délibération DL-2026-003 du 09/02/2026 relative à la tenue du débat d'orientation Budgétaire pour 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe « Gestion et traitement des déchets », au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	2 554 969,10 €	2 554 969,10 €
Investissement	797 885,24 €	797 885,24 €
Total	3 352 854,34 €	3 352 854,34 €

→ **PRECISE** que Monsieur le Président est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections,

→ **ARRETE** le tableau des effectifs du personnel figurant en annexe du budget primitif 2026 valant autorisation pour le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir les postes audit budget.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Merzouk' with a stylized flourish at the end.

**Le Président,
Gilles LIGOT.**

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Ligot' with a large, circular flourish and a long horizontal stroke extending to the right.

Séance du 10 mars 2026
DL-2026-028

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux, actualisée par arrêté du 30 décembre 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU la délibération DL-2026-003 du 09/02/2026 relative à la tenue du débat d'orientation Budgétaire pour 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe « Réseau de chaleur », au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	156 059,16 €	156 059,16 €
Investissement	48 938,85 €	48 938,85 €
Total	204 998,01 €	204 998,01 €

→ **PRECISE** que Monsieur le Président est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

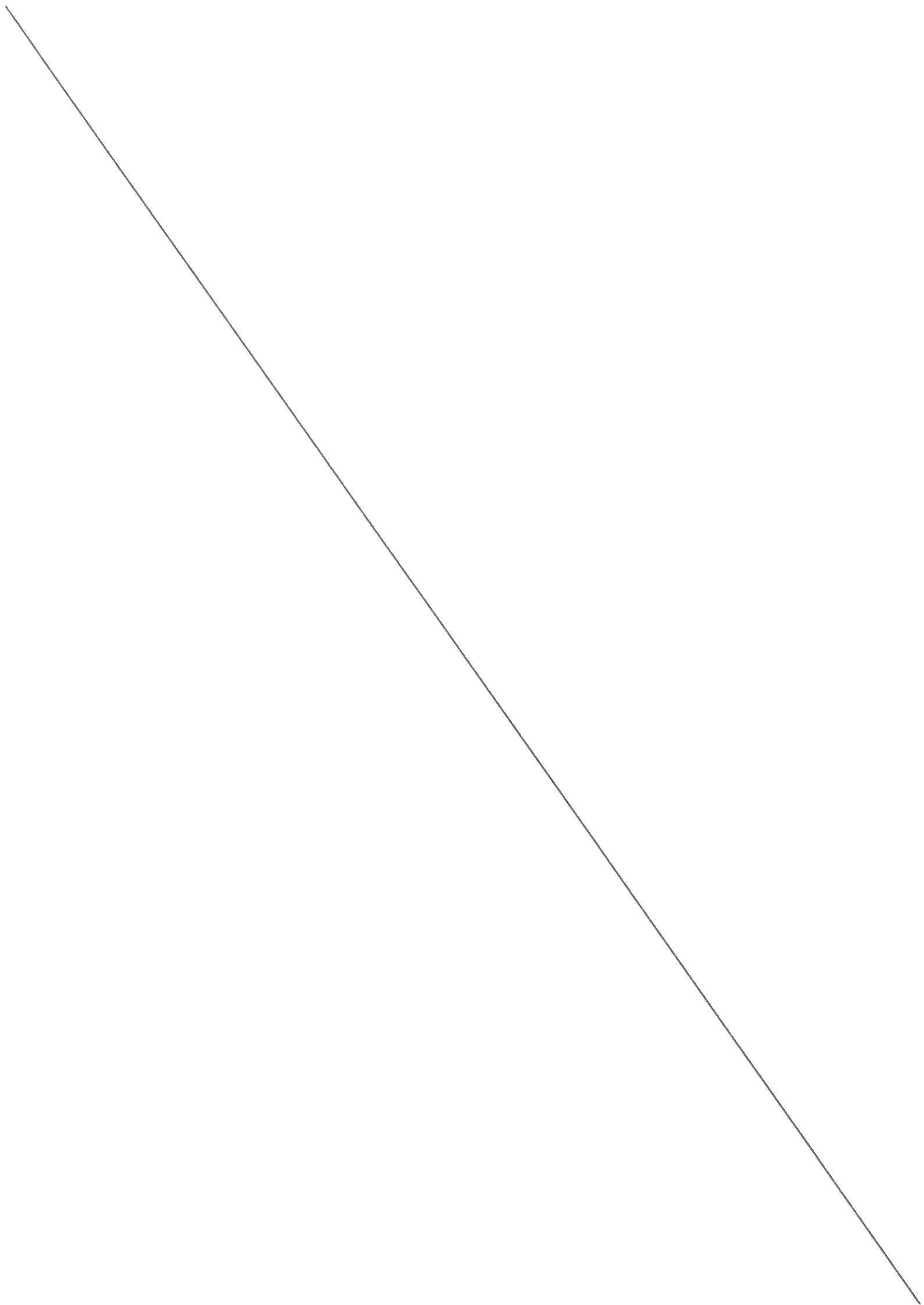
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK

Le Président,

Gilles LIGOT



Séance du 10 mars 2026
DL-2026-029

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET ANNEXE « ZA DE LA QUERMINAIS 2 A MONTENAY » :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU la délibération DL-2026-003 du 09/02/2026 relative à la tenue du débat d'orientation Budgétaire pour 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe « ZA de la Querminais 2 à Montenay », au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	240 279,00 €	240 279,00 €
Investissement	244 624,43 €	244 624,43 €
Total	484 903,43 €	484 903,43 €

→ **PRECISE** que Monsieur le Président est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

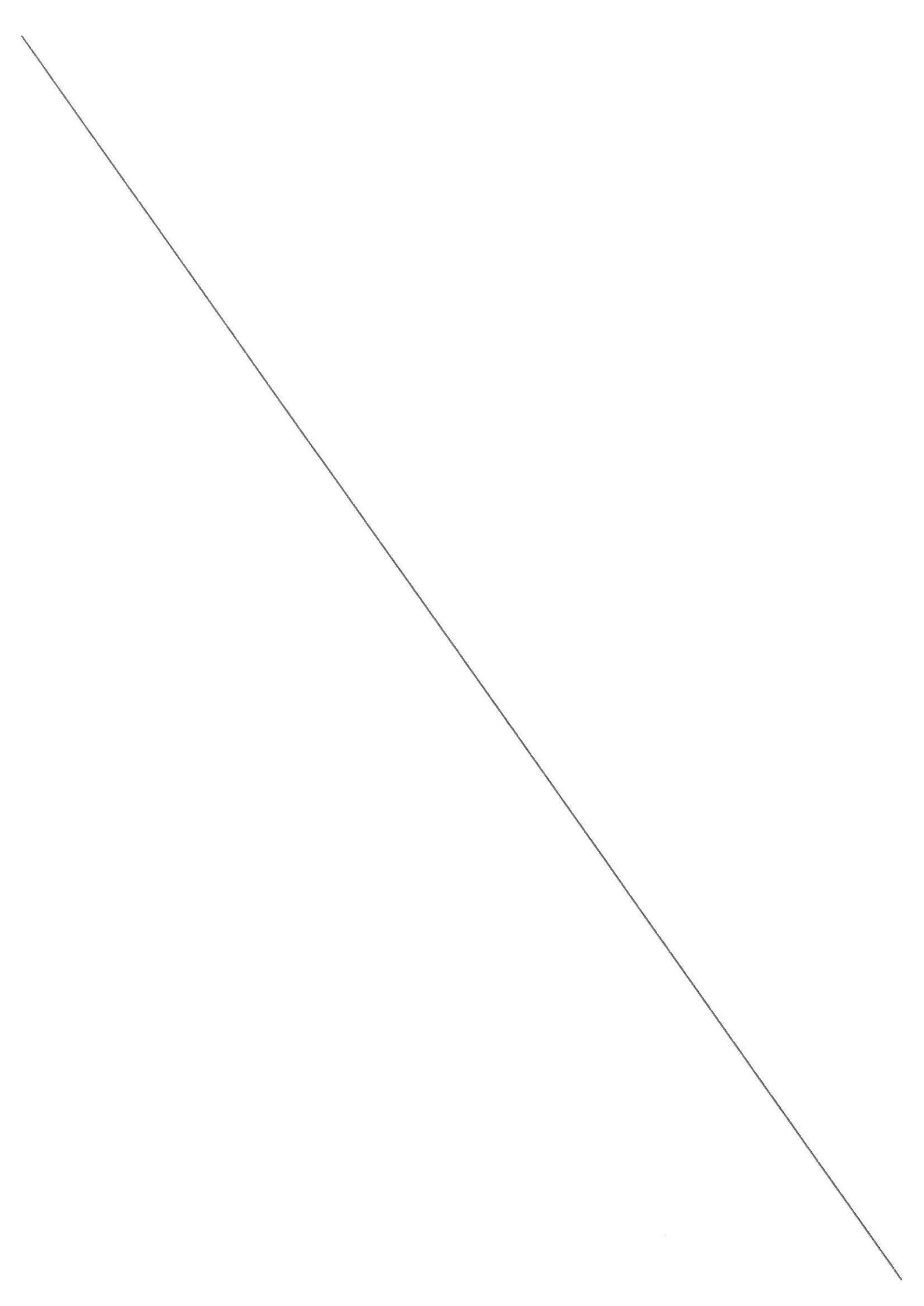
Corinne MERZOUK

Merzouk

Le Président,

Gilles LIGOT.

Ligot



Séance du 10 mars 2026
DL-2026-030

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES DE LA MINE A LA BACONNIERE » :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU la délibération DL-2026-003 du 09/02/2026 relative à la tenue du débat d'orientation Budgétaire pour 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe « Parc d'activités de la Mine à la Baconnière », au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	802 751,38 €	802 751,38 €
Investissement	810 175,02 €	810 175,02 €
Total	1 612 926,40 €	1 612 926,40 €

→ **PRECISE** que Monsieur le Président est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

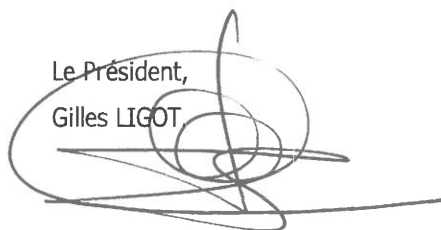
La Secrétaire de séance,

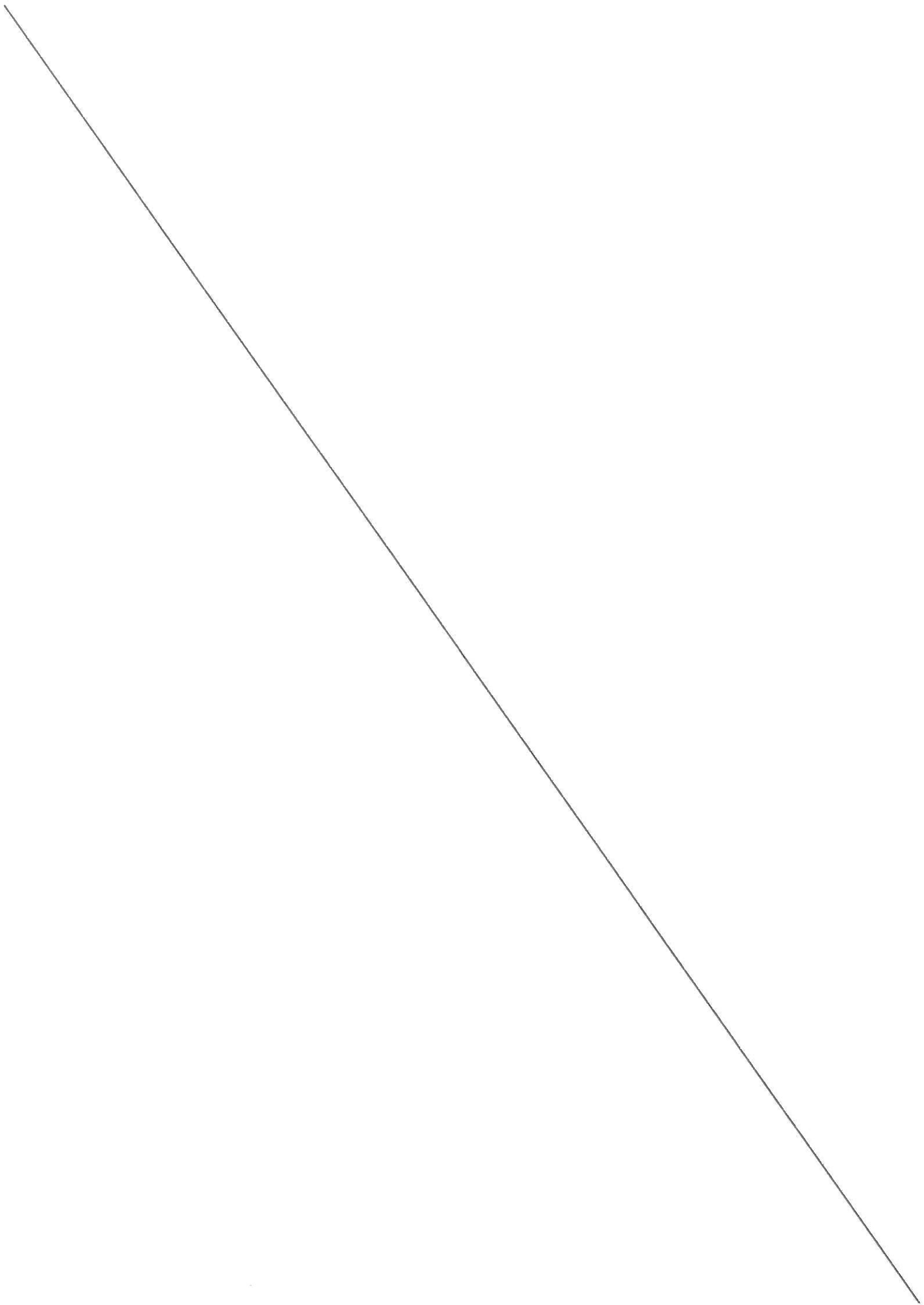
Corinne MERZOUK



Le Président,

Gilles LIGOT





Séance du 10 mars 2026
DL-2026-031

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES DE LA BRIMONNIERE A ERNEE » :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU la délibération DL-2026-003 du 09/02/2026 relative à la tenue du débat d'orientation Budgétaire pour 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe « Parc d'activités de la Brimonnière à Ernée », au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	160 950,13 €	160 950,13 €
Investissement	129 893,93 €	129 893,93 €
Total	290 844,06 €	290 844,06 €

→ **PRECISE** que Monsieur le Président est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

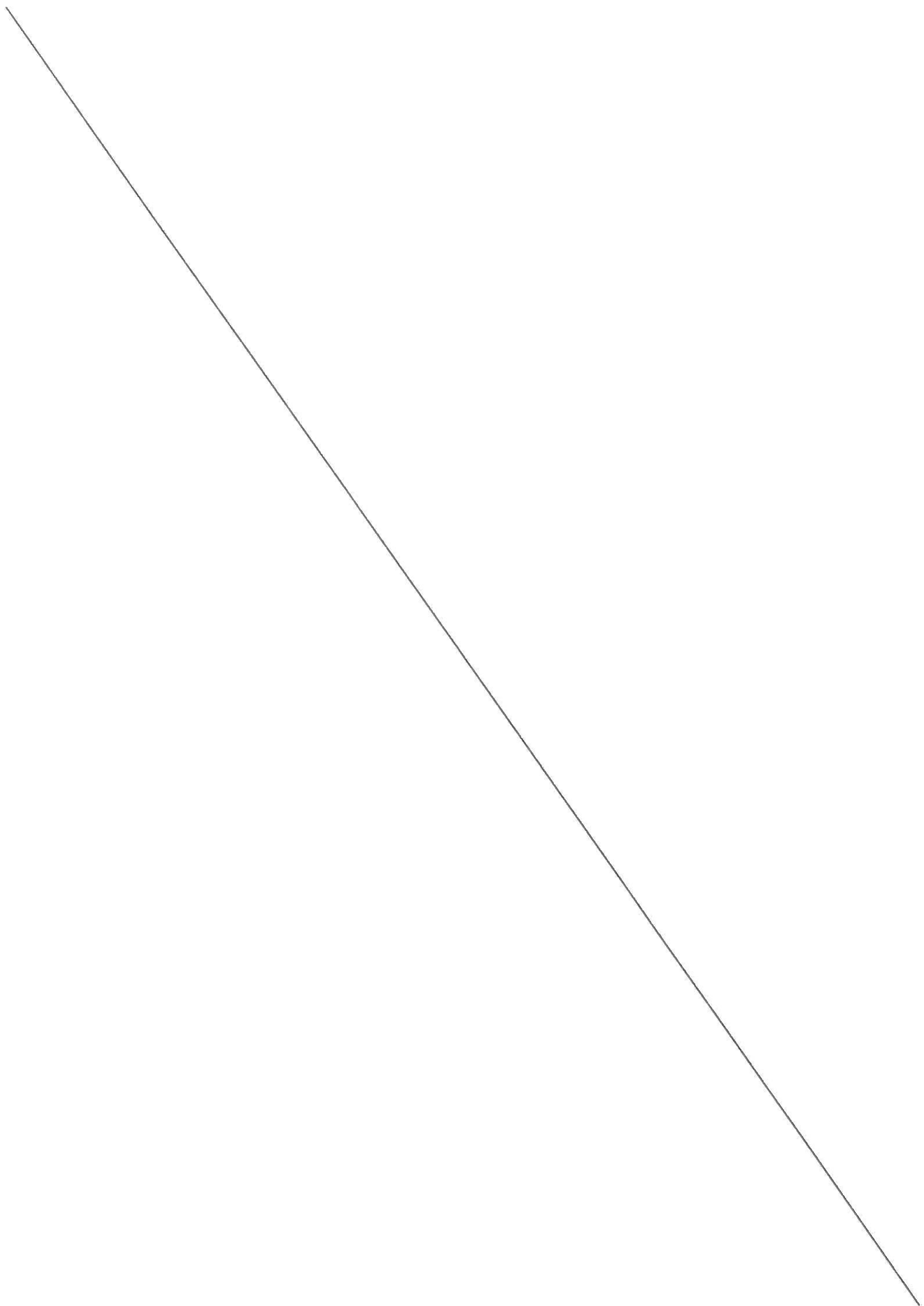
Corinne MERZOUK

Merzouk

Le Président,

Gilles LIGOT,

[Signature de Gilles Ligot]



Séance du 10 mars 2026
DL-2026-032

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET ANNEXE « ZAE TRANSFEREES » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU la délibération DL-2026-003 du 09/02/2026 relative à la tenue du débat d'orientation Budgétaire pour 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe « ZAE transférées », au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 821 816,52 €	1 821 816,52 €
Investissement	1 750 328,52 €	1 750 328,52 €
Total	3 572 145,04 €	3 572 145,04 €

→ **PRECISE** que Monsieur le Président est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

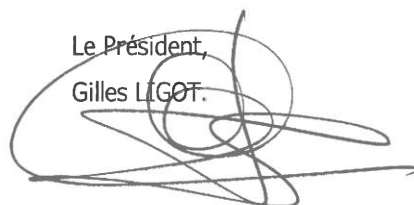
La Secrétaire de séance,

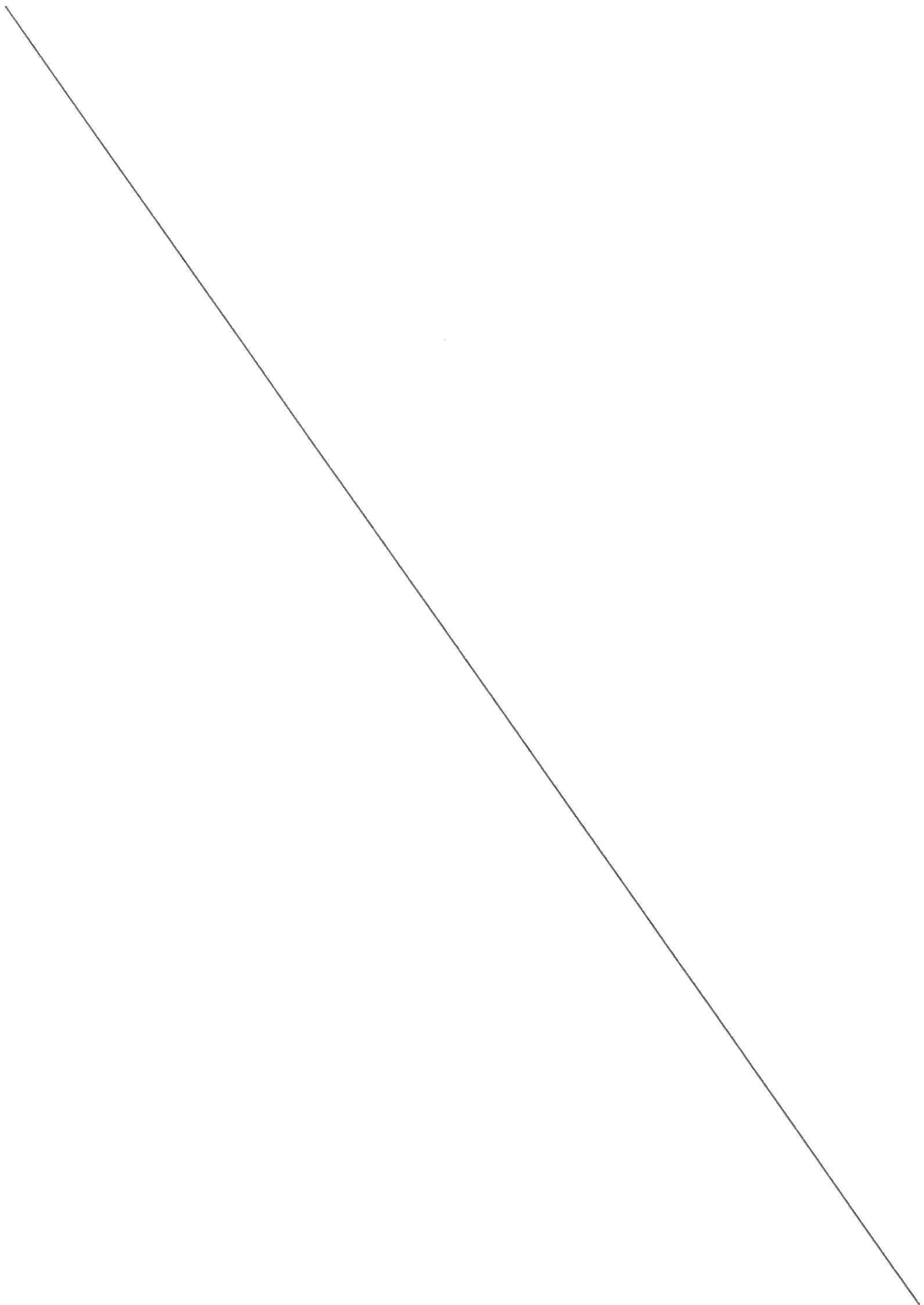
Corinne MERZOUK



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 10 mars 2026
DL-2026-033

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET ANNEXE « ZA DU TERTRE A CHAILLAND » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU la délibération DL-2026-003 du 09/02/2026 relative à la tenue du débat d'orientation Budgétaire pour 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe « ZA du Tertre à Chailland », au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	246 000,00 €	246 000,00 €
Investissement	246 000,00 €	246 000,00 €
Total	492 000,00 €	492 000,00 €

→ **PRECISE** que Monsieur le Président est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

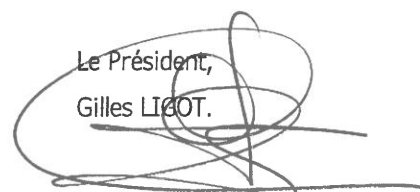
La Secrétaire de séance,

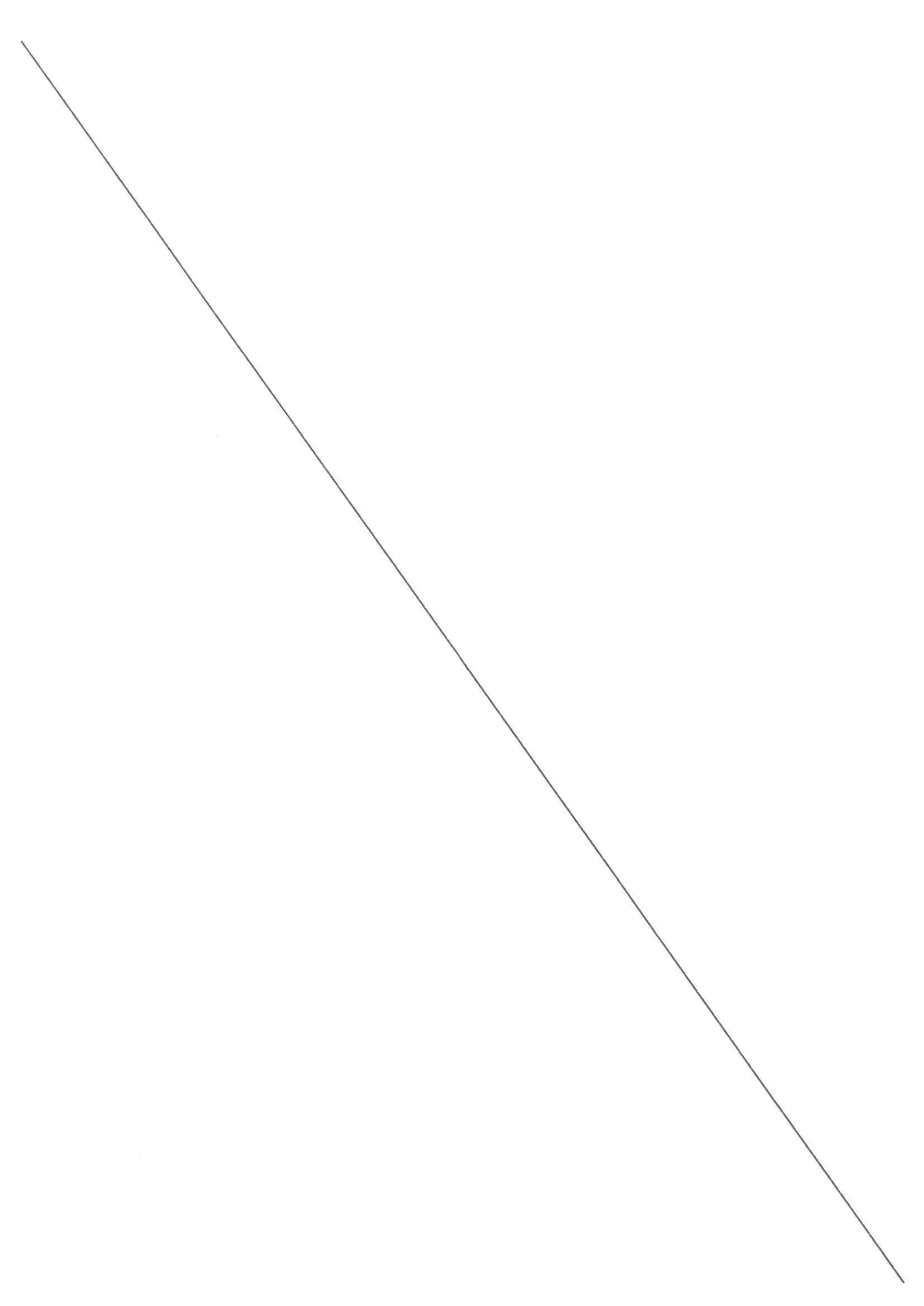
Corinne MERZOUK



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 10 mars 2026
DL-2026-034

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVELLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2026 : VOTE DES MONTANTS PROVISOIRES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la mise en œuvre des attributions de compensation à compter du 1^{er} janvier 2007 faisant suite au passage en TPU,

CONSIDERANT les rapports de la CLECT dans le cadre des transferts de compétences,

CONSIDERANT les services communs mis en place par la communauté de communes de l'Ernée conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT,

CONSIDERANT l'évolution des modalités de calcul et de répartition du coût des services communs acté dans le cadre du pacte financier et fiscal adopté en conseil communautaire du 22/10/2024,

CONSIDERANT les nouvelles conventions d'adhésion aux services communs signées avec les communes pour une entrée en vigueur au 01/01/2025,

CONSIDERANT la révision au 1^{er} janvier de chaque année des attributions de compensation des communes afin de prendre en compte le coût des services communs de l'année n-1,

CONSIDERANT l'avis favorable du comité de suivi de la mutualisation en date du 9 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable Bureau communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **ADOpte** pour l'année 2026 les attributions de compensations provisoires conformément au tableau ci-annexé,

→ **MANDATE** Monsieur le Président pour procéder aux versements de l'AC de fonctionnement (montants positifs) et aux recouvrements (AC d'investissement et AC de fonctionnement pour les montants négatifs) par douzième auprès de chaque commune,

→ **INDIQUE** que des ajustements seront effectués en fin d'année afin d'y intégrer de nouvelles adhésions au cours de l'année 2026.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

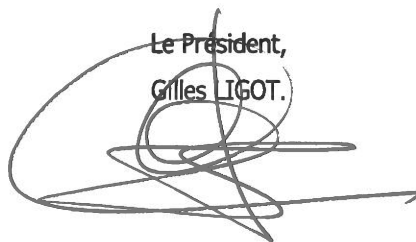
La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 10 mars 2026
DL-2026-035

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

FISCALITE : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts (CGI),

VU la loi de finances pour 2026,

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire 2026 de la Communauté de communes de l'Ernée qui s'est tenu le 9 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **ADOpte** les taux de fiscalité directe locale pour 2026 comme suit :

- . Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13%
- . Taxe foncière bâti : 1.75%
- . Taxe foncière non bâti : 3.65%
- . C.F.E. : 25.69%

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer à cet effet l'état de notification des taux d'imposition n°1259 FPU 2026 sur la base des taux susvisés.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

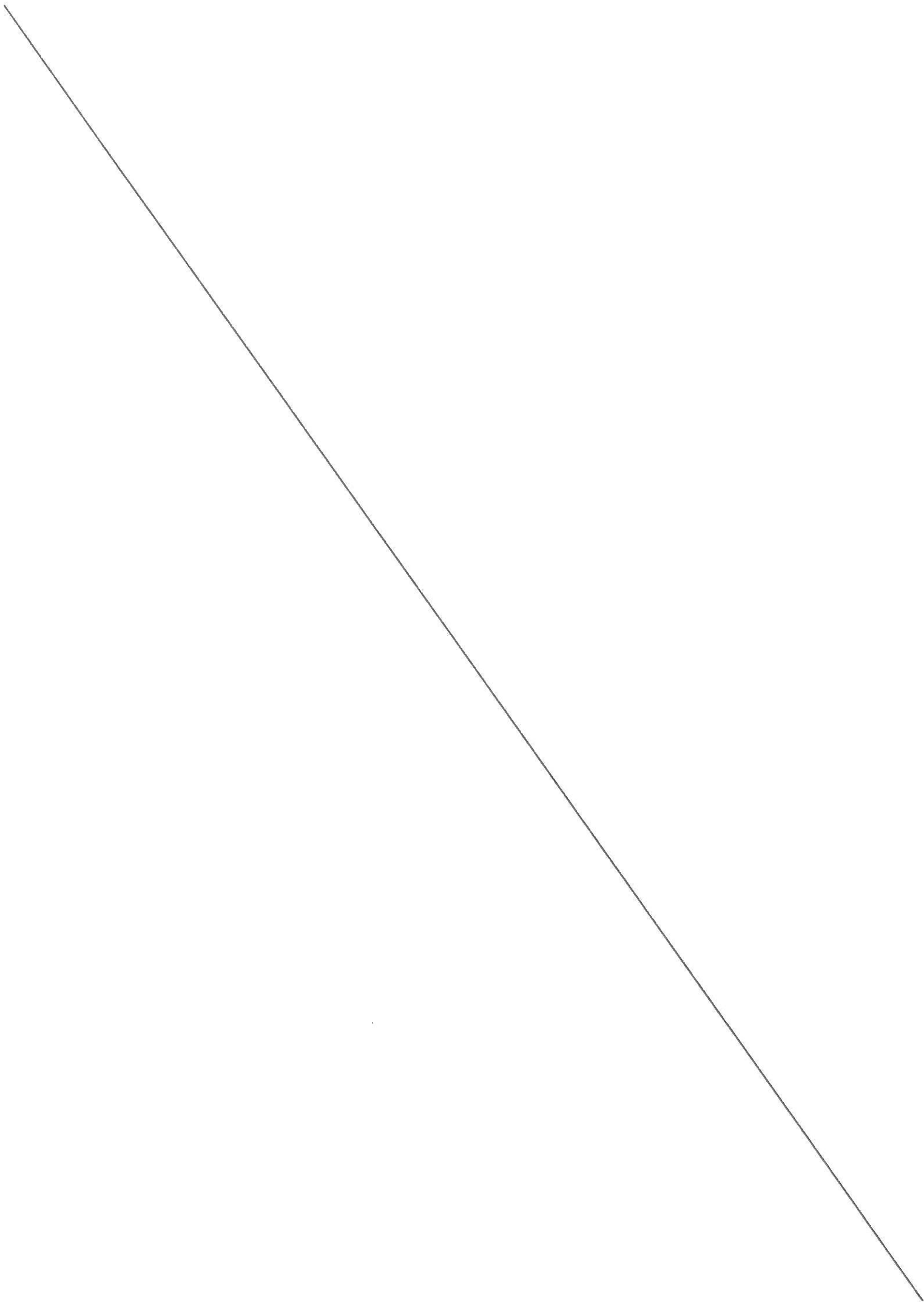
Corinne MERZOUK

Merzouk.

Le Président,

Gilles LIGOT.

[Signature de Gilles LIGOT]



Séance du 10 mars 2026
DL-2026-036

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

Taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) :
fixation du produit de la taxe pour 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts (CGI),

CONSIDERANT les actions portées sur le budget 2026 au titre de la GEMAPI,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **VOTE** le produit de taxe GEMAPI à 130 000 € pour l'année 2026.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

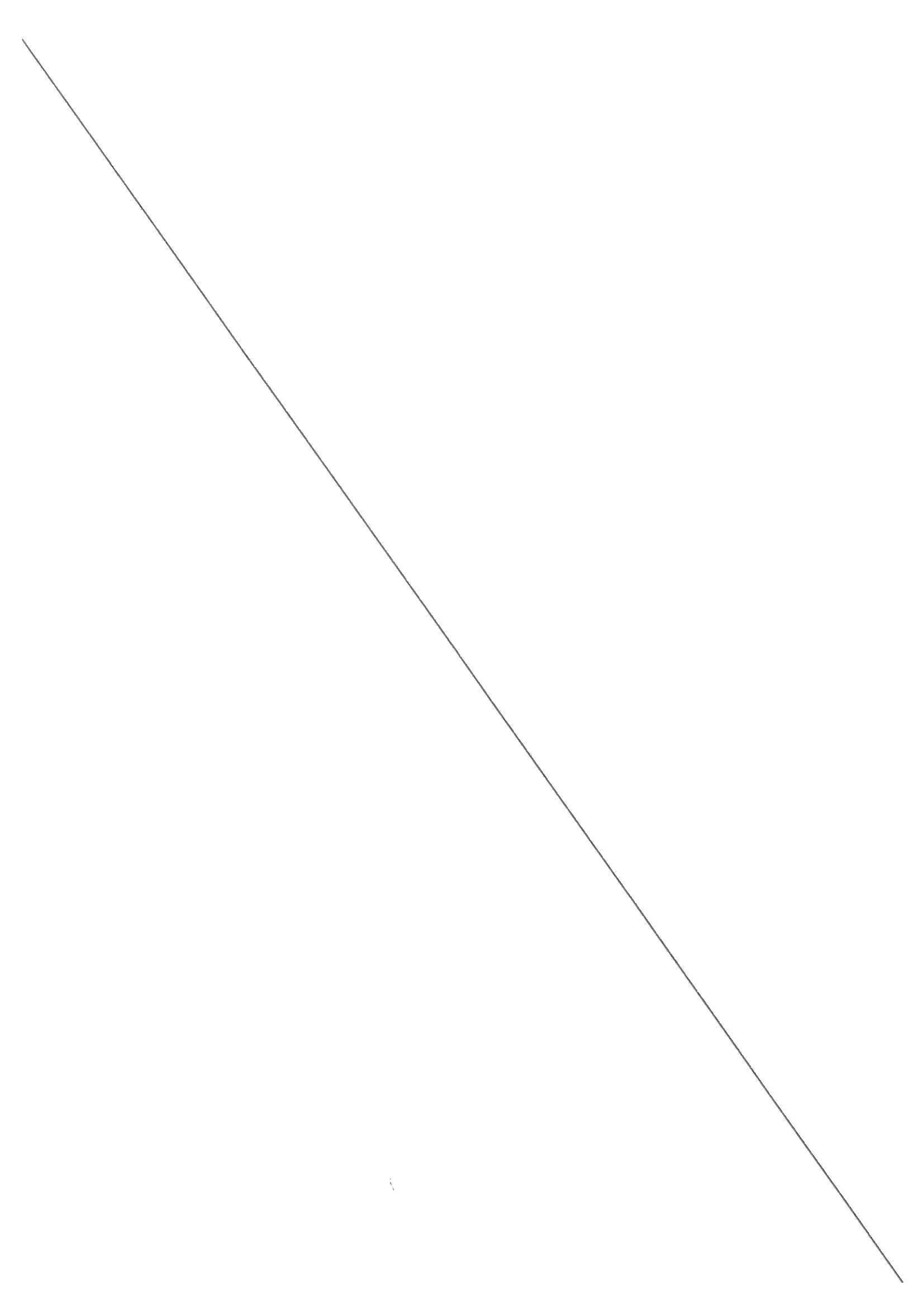
Corinne MERZOUK

Merzouk.

Le Président,

Gilles LIGOT.

[Signature de Gilles LIGOT]



Séance du 10 mars 2026
DL-2026-037

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET 2026 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les demandes de subventions présentées par les diverses associations,

Vu le décret n°2001-495 du 06/06/2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

CONSIDERANT les avis donnés par la commission Culture réunie le 10/02/2026 et la commission Tourisme-Loisirs réunie le 12/02/2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2026 les subventions détaillées dans le tableau joint en annexe.

→ **APPROUVE** les termes et conditions des conventions à souscrire avec les associations suivantes :

- Au Foin de la Rue année 2026
- Moto Club d'Ernée pour la période 2026-2028
- Mission Locale de la Mayenne année 2026
- Réseau Initiative Mayenne année 2026

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions avec les associations ci-dessus énoncées.

→ **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2026.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

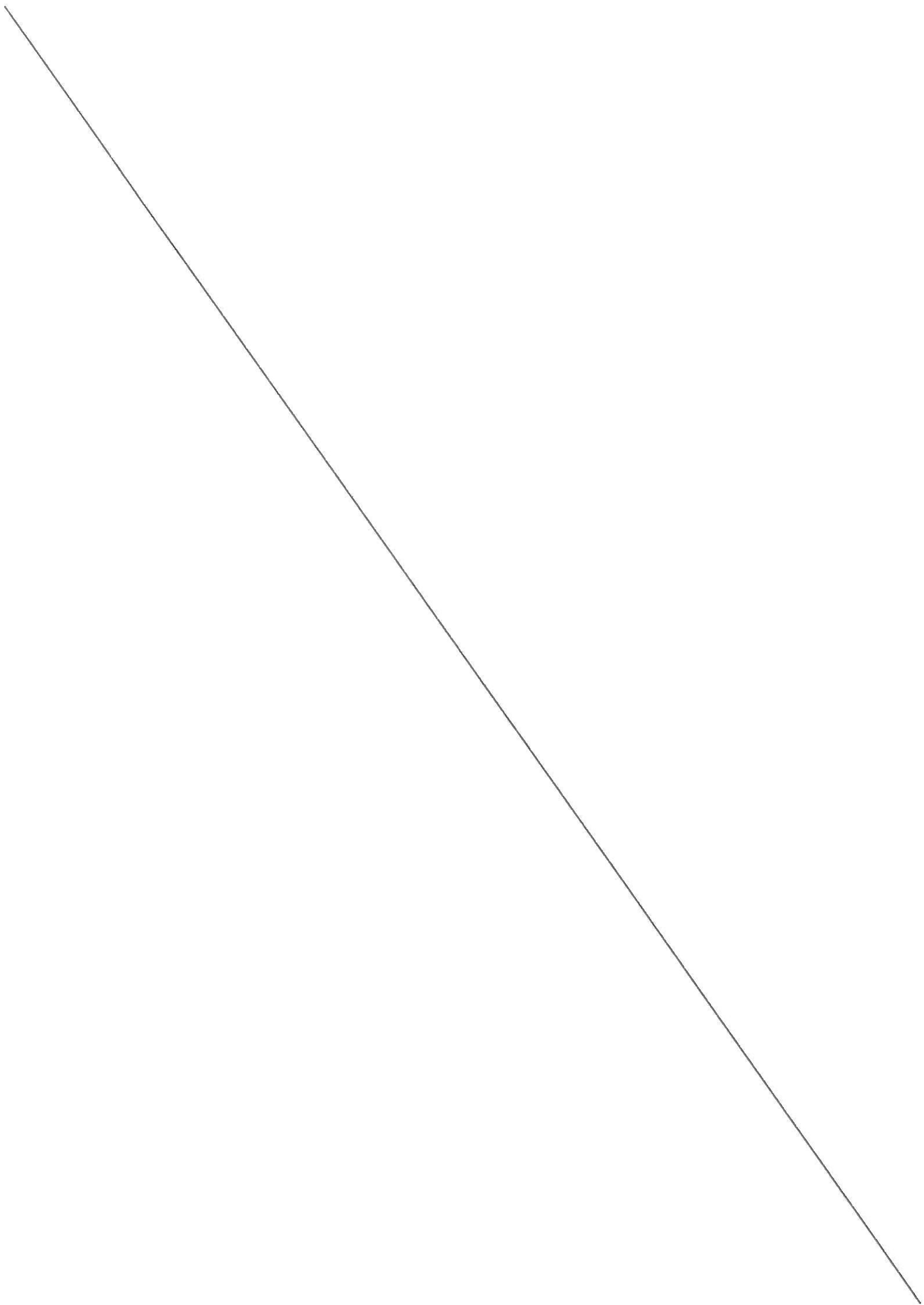
La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK



Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 10 mars 2026 DL-2026-038

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

CONVENTION DE DELEGATION PARTIELLE DE LA COMPETENCE D'OCTROI DES AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE : AVENANT N°3

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L.1511-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), qui stipule que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises, et peuvent, par voie de convention passée avec le département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie de ces aides,

VU l'article L.1111-8 du CGCT, stipulant qu'une collectivité territoriale peut déléguer à une collectivité territoriale relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public à fiscalité propre une compétence dont elle est attributaire, et fixant les modalités de cette délégation,

VU la délibération DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n° 1 « Conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte »,

VU les délibérations DL-2020-235, en date du 21 décembre 2020, DL-2023-003 en date du 7 février 2023, et DL-2024-002 en date du 6 février 2024, relatives à la délégation partielle de la compétence d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises au Département de la Mayenne,

CONSIDÉRANT que la convention de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises signée avec le Département de la Mayenne est arrivée à échéance au 31 décembre 2025,

CONSIDÉRANT que lors du vote du Budget primitif 2026, l'Assemblée départementale a souhaité mettre fin au dispositif, et donc au cofinancement de projets immobiliers d'entreprises qu'elle apportait comme autorité délégataire de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder par avenant à la convention initiale à l'organisation de la fin de la délégation partielle de compétence,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 24/02/2026,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 03/03/2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°3 à la convention de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises ci-annexé

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces ou actes utiles, notamment l'avenant n°3 susmentionné.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Corinne MERZOUK



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 10 mars 2026 DL-2026-039

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

RENCONTRES DE L'EMPLOI 2026 : CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR AVEC MAYENNE COMMUNAUTE POUR L'ORGANISATION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n° 5 « Favoriser l'accueil de nouveaux salariés en valorisant l'attractivité du territoire »,

VU le projet de convention de partenariat relatif à l'organisation des Rencontres de l'Emploi – édition 2026,

CONSIDÉRANT que les Rencontres de l'Emploi sont organisées à l'échelle intercommunale afin de favoriser la mise en relation entre entreprises et demandeurs d'emploi,

CONSIDÉRANT que la convention proposée fixe les modalités d'organisation et de financement entre les EPCI partenaires,

CONSIDÉRANT que la participation financière de la Communauté de communes de l'Ernée est estimée à 1 902 €, montant calculé selon une clé de répartition basée sur la population (référence INSEE 2021),

CONSIDÉRANT que la signature de cette convention permet la gratuité de participation pour les entreprises du territoire,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 24/02/2026,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 03/03/2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** la participation de la Communauté de communes de l'Ernée à l'édition 2026 des Rencontres de l'Emploi selon les modalités prévues dans la convention de partenariat.

→ **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

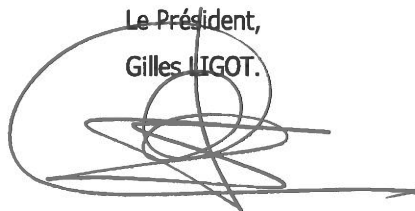
→ **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Corinne MERZOUK



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 10 mars 2026 DL-2026-040

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

SALON EFFERVESCENCES 2026 : ACCUEIL DU SALON PORTE PAR LA CONFEDERATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (CPME)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n°3_ « Accompagner la mise en réseau du tissu économique pour le rendre plus coopérant, plus imprégné du territoire, plus proactif »

VU la demande formulée par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) de la Mayenne relative à l'organisation du Salon Effervescence 2026 sur le territoire d'Ernée

CONSIDÉRANT que le Salon Effervescence constitue un événement économique départemental visant à favoriser les rencontres entre TPE, PME et acteurs institutionnels ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cet événement pour la valorisation du tissu économique local, le renforcement de l'attractivité du territoire et le développement des réseaux d'affaires ;

CONSIDÉRANT que la CPME sollicite :

- La mise à disposition gratuite de l'Espace Clair de Lune
- Une participation financière de la Communauté de Communes de l'Ernée à hauteur de 2 000 €

CONSIDÉRANT que la participation financière de la Communauté de Communes est conditionnée à la mise à disposition gratuite de la salle par la Ville d'Ernée,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 24/02/2026,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 03/03/2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** le principe d'accueil du Salon Effervescence 2026 sur le territoire d'Ernée.

→ **ACCORDE** une participation financière à la CPME de la Mayenne d'un montant de 2 000€, sous réserve de la mise à disposition gratuite de l'Espace Clair de Lune par la Ville d'Ernée.

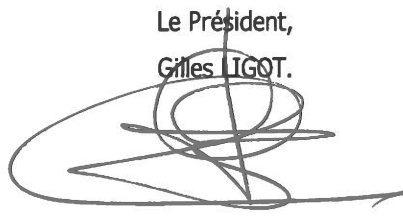
→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente décision.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Corinne MERZOUK



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 10 mars 2026 DL-2026-041

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS 2026 A INTERVENIR ENTRE LA CAF DE LA MAYENNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°4 « Promouvoir un territoire de solidarités entre les générations », enjeu 3 « Adapter l'offre d'accueil et d'accompagnement de la petite enfance, enfance, jeunesse vers l'âge adulte »,

VU la délibération n°DL-2022-159 en date du 29 novembre 2022 approuvant la Convention territoriale globale (CTG) 2022-2026,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de communes de l'Ernée de maintenir une offre de service efficiente en direction des familles et professionnels de la petite enfance

CONSIDERANT la volonté de la CAF de soutenir les élus dans le déploiement de leurs choix politiques actés dans la Convention territoriale globale et formalisés à travers une convention d'objectifs et de financements spécifique au Relais petite enfance,

CONSIDERANT l'avis de la Commission « Petite enfance-Soutien à la parentalité » en date du 22 janvier 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement 2026 du RPE annexée à la présente.

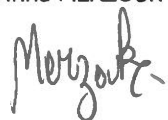
→ **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

→ **AUTORISE** le Président à percevoir les subventions 2026 liées à l'organisation et au fonctionnement du Relais Petite enfance.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 10 mars 2026 DL-2026-042

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

APPROBATION DES CONVENTIONS PARTENARIALES POUR LA PROGRAMMATION DECENTRALISEE DE SPECTACLES – PRINTEMPS 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 en date du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°5 "Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle",

CONSIDERANT, les actions programmées dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT la nécessité d'un partenariat avec les communes et les acteurs locaux pour la mise en œuvre de la programmation culturelle intercommunale

CONSIDERANT l'engagement confirmé des partenaires suivants pour la programmation décentralisée du printemps 2026 de la Saison culturelle de l'Ernée

Partenaire	Site d'implantation	Type d'action	Période	Commentaire
Mairie Ernée	Espace Clair de Lune	Accueil du spectacle <i>Pop Up Cirkus</i> (lecture + cirque + jeune public)	Du 23 au 27 mars 2026 Montage + répétitions + 8 représentations	
Mairie Montenay	Salle L'Oscence	Accueil du spectacle <i>Rencontre avec Michel B</i> (théâtre)	Du 07 avril au 10 avril 2026 Montage + 4 représentations	
CCE	Territoire Sud Est de l'Ernée	Arpentages + Résidence de création "Les veillées du Bois Dormant"	Du 20 au 24 avril 2026	
Mairie de la Bigottière + Chailland	Espace public + cour de l'Ecole Sacré cœur	Accueil du spectacle <i>Forces Rondes</i> – 5 représentations (Théâtre + vélo + jeune public)	Du 18 au 23 mai 2026 Repérages + Montages + Actions culturelles + 5 représentations	Clôture de saison 2025-2026 / thème de la joie

Lycée Rocheville de Ernée	Espace public – Jardin du lycée	Accueil du spectacle <i>Block Party</i> – 4 représentations (Danse + Musique + Hip=Hop)	Du 08 au 12 juin 2026 – Montage + actions culturelles + 4 représentations	
---------------------------------	------------------------------------	---	--	--

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Culture en date du 10 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des VP en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** la mise en œuvre de la programmation décentralisée de la Saison culturelle pour le printemps 2026,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques sur la base du modèle joint en annexe ainsi que tout acte ou document se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 10 mars 2026 DL-2026-043

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

APPROBATION DU CADRE D'INTERVENTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE THEATRE DE L'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 en date du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°5 "Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle",

VU la délibération n°DL-2023-101 en date du 26 septembre 2023 relative à l'évolution du Projet Culturel de Territoire pour la période 2024-2028 et son plan d'actions,

VU l'action n°4 du Projet Culturel de Territoire visant à écrire le projet d'établissement de l'Ecole de Musique et de Théâtre de l'Ernée,

CONSIDERANT que la politique culturelle communautaire entre dans une phase de structuration visant à renforcer son impact sur les publics et la lisibilité de l'offre culturelle territoriale,

CONSIDERANT la nécessité de formaliser le projet d'établissement de l'Ecole de musique et de Théâtre de l'Ernée

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Culture en date du 23 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des VP en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** la mise en œuvre de l'action n°4 du Projet Culturel de Territoire relative à l'écriture du projet d'établissement de l'Ecole de Musique et de Théâtre de l'Ernée,

→ **AUTORISE** la poursuite de la démarche,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

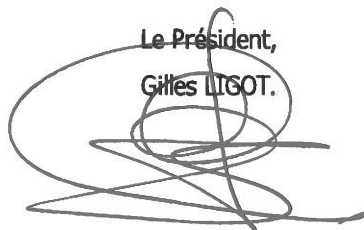
La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK

Handwritten signature of Corinne Merzouk in cursive script.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Handwritten signature of Gilles Ligot, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Séance du 10 mars 2026
DL-2026-044

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

TRAVAUX EAU ET ASSAINISSEMENT : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT les enjeux du renouvellement des infrastructures eau potable,

CONSIDERANT le programme de travaux approuvé par le Conseil d'exploitation en 2022,

CONSIDERANT les projets inscrits au budget 2026,

CONSIDERANT les possibilités de financement des travaux par le Conseil départemental de la Mayenne,

CONSIDERANT l'avis du Conseil d'exploitation eau et assainissement en date du 2 décembre 2025 et du 20 Janvier 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 Mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** la réalisation des travaux présentés dans le tableau ci-après ainsi que le plan de financement

		Coût €HT	Conseil départemental 53		CC de l'Ernée
			Taux		
Renouvellement réseau eau potable	Villepeau - Montenay	42 000 €	25%	10 500 €	31 500 €
	Barbure - Andouillé	25 000 €	25%	6 250 €	18 750 €
	Poupardières - La Baconnière	40 000 €	25%	10 000 €	30 000 €
	Rue de Touraine - Ernée	138 000 €	25%	34 500 €	103 500 €
	L'Epine -Juvigné	273 000 €	25%	68 250 €	204 750 €
TOTAL		518 000 €		129 500 €	388 500 €

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer les demandes de financement auprès du Conseil départemental de la Mayenne,

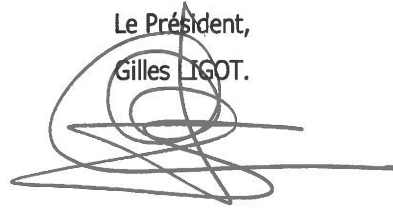
→ **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la concrétisation des projets.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Corinne MERZOUK

Handwritten signature of Corinne Merzouk in black ink.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Handwritten signature of Gilles Ligot in black ink, featuring a large circular loop.

Séance du 10 mars 2026
DL-2026-045

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ACHAT D'EAU A INTERVENIR AVEC EAU DU PAYS DE
FOUGERES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021, indiquant notamment l'exercice de la compétence eau et assainissement,

VU la délibération n°DL-2021-158 du 26 octobre 2021 approuvant la convention de vente d'eau en gros à intervenir avec « Eau du Pays de Fougères », ainsi que son avenant de prolongation au 31 décembre 2026, voté par délibération N° 2025-011 du 4 Février 2025

CONSIDERANT la nécessité de maintenir un achat d'eau à Eau du Pays de Fougères pour l'alimentation en Eau potable de la commune de La Pellerine,

CONSIDERANT la convention de vente en gros ci-annexée définissant les tarifs, les modalités de facturation, la durée et les responsabilités de chaque collectivité,

CONSIDERANT l'avis favorable des Vice-Présidents en date du 24 Février 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 02 Mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE**, lecture faite, la convention de vente d'eau en gros à intervenir avec Eau du Pays de Fougères, ci-annexée

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

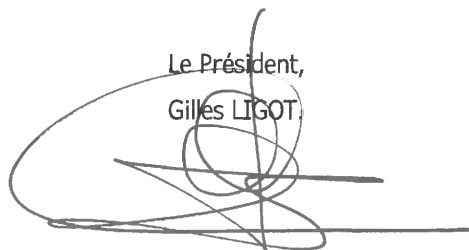
La Secrétaire de séance,

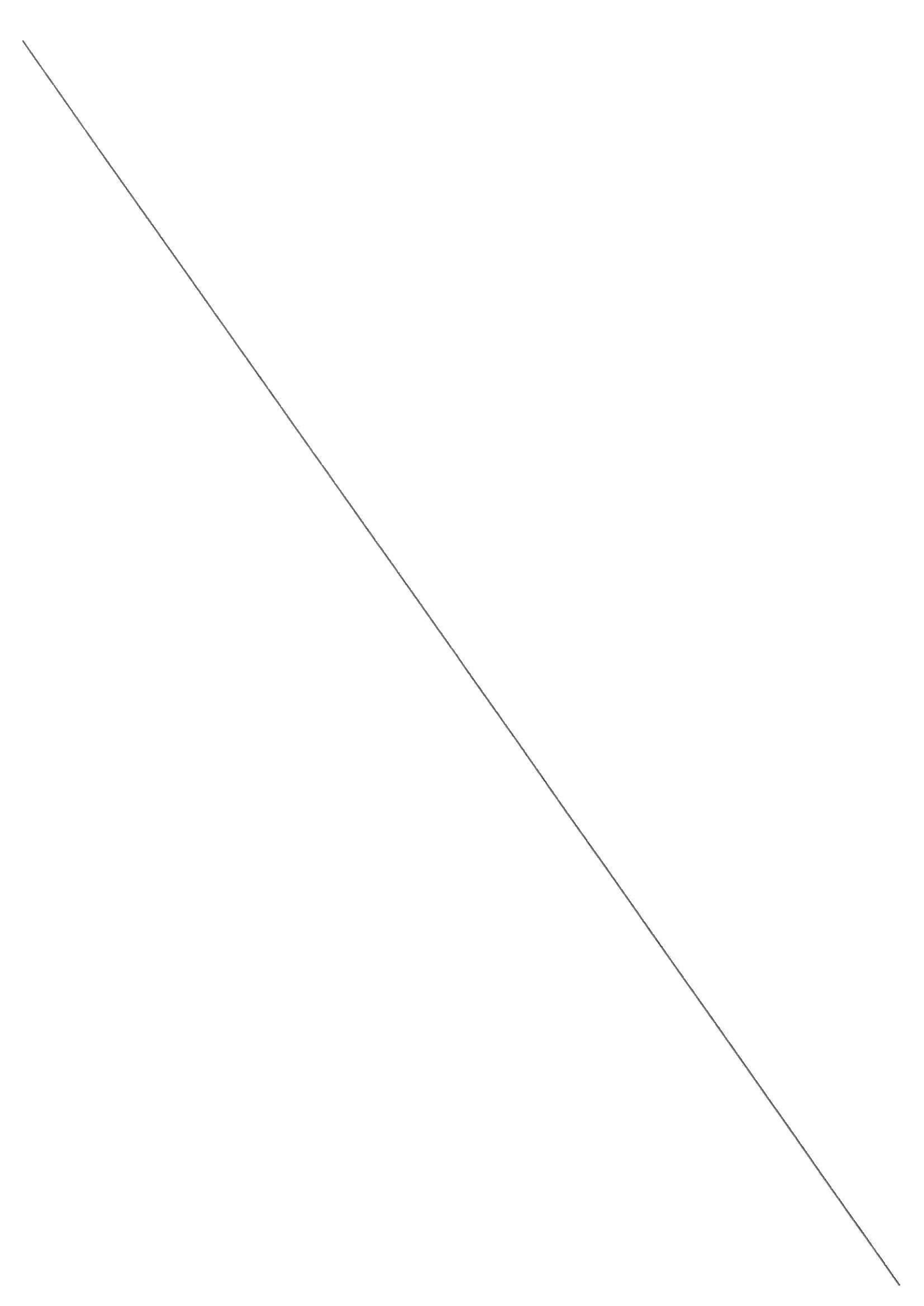
Corinne MERZOUK



Le Président,

Gilles LIGOT





Séance du 10 mars 2026
DL-2026-046

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

STATION D'EPURATION DE LA BACONNIERE :
ACCORD DE PRINCIPE AVEC LA COMMUNE POUR L'ACQUISITION FONCIERE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2025-101, portant approbation du projet de rénovation de la station d'épuration de La Baconnière,

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir une partie de la parcelle ZN 259, appartenant à la commune de La Baconnière, pour la création de la station d'épuration,

CONSIDERANT les échanges préalables ayant eu lieu entre la commune de la Baconnière et la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 23 Février 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **ÉMET** un avis favorable au principe d'acquisition à l'euro symbolique, de l'emprise nécessaire à la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la parcelle ZN 259, à la commune de La Baconnière, conformément à la proposition des élus de la commune de La Baconnière

→ **APPROUVE** les conditions ci-dessous liées à cet accord :

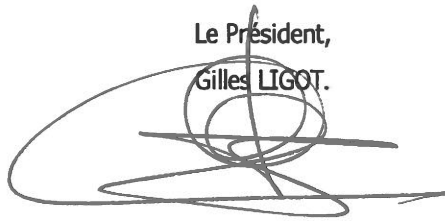
- La commune de la Baconnière autorise la réalisation des travaux préalablement à la cession
- La commune de la Baconnière sollicitera l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat et tout autre avis nécessaire à la cession de cette parcelle.
- Un bornage à la charge de la Communauté de communes de l'Ernée sera réalisé après la réalisation des travaux de construction de la station et la pose de la clôture.
- Le terrain sera cédé par la commune en l'état.
- La Commune et la Communauté de communes délibéreront respectivement afin d'acter la vente du terrain nouvellement borné.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Corinne MERZOUK

Handwritten signature of Corinne Merzouk in black ink.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Handwritten signature of Gilles Ligot in black ink, featuring a large circular flourish.

Séance du 10 mars 2026
DL-2026-047

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

DELIBERATION RECTIFICATIVE DE LA DELIBERATION N°DL_2025_154 DU 16/12/2025 RELATIVE
AUX TARIFS DE PRESTATIONS DE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU les articles L2224-1 et 2 du Code Général des Collectivités indiquant la nécessité d'équilibrer les recettes et dépenses des services d'eau sans avoir recours à des participations du budget général,

VU, la délibération N°DL-2025-154 en date du 16 décembre 2025 relative aux tarifs de prestations du service eau et assainissement pour l'année 2026,

CONSIDERANT le taux de TVA de 10 % à appliquer sur les tarifs relatifs à l'assainissement non collectif,

CONSIDERANT le bordereau de prix annexé à la délibération N°DL-2025-154, qui présente un taux de TVA de 20% sur les contrôles d'assainissement non collectif, non conforme à la réglementation,

CONSIDERANT le souhait du Conseil d'exploitation et du Conseil Communautaire de proposer un tarif TTC simple et arrondi aux usagers pour ces prestations ponctuelles de contrôles d'assainissement,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des vice-Présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** la rectification de la délibération N° DL-2025-154 en date du 16 décembre 2025 relative aux tarifs de prestations du service eau et assainissement qui prévoit une correction des tarifs hors taxes des prestations assainissement non collectif, afin de tenir compte d'un taux de TVA de 10% et non de 20% comme initialement présenté en décembre 2025,

→ **APPROUVE** le bordereau de prix modifié ci-annexé, qui annule et remplace le bordereau joint à la délibération N°DL-2025-154,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à établir les devis et facturations sur les bases dudit bordereau de prix.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,
Corinne MERZOUK

Handwritten signature of Corinne Merzouk in black ink.

Le Président,
Gilles LIGOT.

Handwritten signature of Gilles Ligot in black ink, featuring a large circular flourish.

Séance du 10 mars 2026 DL-2026-048

Date de convocation : 3 mars 2026

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-six

Le dix mars à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,

Absents excusés : Mme Aude LEZORAINE, MM. Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE

Absents non excusés : Mme Françoise LEPRETRE, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLE DEVELOPPEMENT DURABLE : CREATION DE 3 POSTES D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter trois agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'accueil et l'information des usagers des déchèteries à la suite de la mise en place d'un contrôle d'accès, sur une période donnée,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 24 février 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **APPROUVE** la création de 3 postes d'agent technique polyvalents, pour la période du 1/09/2026 au 3/10/2026 inclus, au titre d'un accroissement temporaire d'activités, selon les conditions suivantes :

- Temps non complet :
 - Déchèterie de Chailland : 10h00 par semaine
 - Déchèterie d'Andouillé : 9h30 par semaine
 - Déchèterie d'Ernée : 18 h par semaine
- Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C)
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1^{er} et le 10^{ème} échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.
- Possibilité de paiement des congés si ceux-ci n'ont pu être soldés avant le terme du contrat.

- Ces agents contractuels auront la charge d'accueillir et d'informer les usagers des déchèteries sur site pour donner suite à la mise en place d'un contrôle d'accès.

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Corinne MERZOUK



Le Président,
Gilles LIGOT.

